



SAILLANS

Le Mot du Maire

L'automne pointe son nez, malgré les températures qui restent estivales en journée. Je vous retrouve toujours avec autant de plaisir afin de vous donner quelques nouvelles de notre village.

En ce début d'automne, période qu'il affectionnait tant pour la chasse, Bernard SEGUY nous a quitté après avoir lutté contre une grave maladie. Bernard SEGUY fut Conseiller Municipal de 1995 à 2001, puis adjoint au Maire de 2001 à 2008. Durant son mandat, ce fut un élu pertinent et disponible qui trouvait toujours une solution à un problème. Passionné de chasse, il est à l'origine de l'installation sur la commune des bureaux de l'office national de la chasse. Son sens du service public et son charisme ont aidé au développement de nombreux dossiers. Sa disponibilité et son engagement au sein du Conseil Municipal mais aussi au sein des associations ont fait de lui un pilier indispensable au dynamisme de la commune pendant de nombreuses années. Bernard savait rassembler, en ce début octobre il a rassemblé sa famille et une nombreuse assistance pour l'accompagner vers son dernier voyage.

Le Conseil Municipal et moi-même adressons toutes nos condoléances à Nicole, ses enfants et petits enfants et à toute la famille.

Lorsque vous recevrez ce bulletin, les travaux de la convention d'aménagement de bourg dont je vous parle depuis quelques années auront enfin commencés.

La première tranche se terminera juste avant les fêtes de fin d'année. La deuxième tranche commencera début 2015. Je vous demanderai à toutes et à tous de bien vouloir être patients et indulgents quand à cette période qui va forcément perturber la circulation dans le bourg de la commune. Je vous rappelle cependant que ce sont des travaux de sécurisation de la traversée du bourg qui permettront de se sentir un peu plus en sécurité en voiture certes, mais aussi et surtout à pieds ou en vélo. Ces travaux embelliront notre village permettant ainsi un accueil dans un meilleur environnement.

La rentrée scolaire s'est passé dans un esprit très serein et très convivial malgré la mise en place des rythmes scolaires qui a demandé un travail important pour son entrée en vigueur.

La restructuration des plannings du personnel a permis de mettre en place des activités pour tous les niveaux. Les ateliers mis en place pour le premier semestre sont appréciés de tous (initiation aux activités sportives variées, atelier cuisine, atelier jeux de sociétés, atelier lecture et contes). Cette organisation a permis de limiter au maximum les frais, face à cette nouvelle exigence de l'Etat.

Prochain rendez-vous dépôt de gerbe au Monument aux morts, le 11 novembre à 11h.

Toujours à votre écoute,

Bien cordialement,

A très bientôt.

Martine TILLET-FAURIE

BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard - 33141 SAILLANS

Tel 05.57.84.32.10 - Fax : 09.70.62.09.98

mairie-de-saillans@orange.fr

www.mairiedesaillans.jimdo.com

Lundi mardi jeudi vendredi
de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

Tél . 09.66.89.32.10

ECOLE : 05.57.84.30.31

Octobre 2014

DANS CE NUMERO

La vie associative

Page 2

La vie locale

Page 5

Compte rendu des réunions

Page 7

Vivre ensemble

Page 11

Informations et N° utiles

Page 13

Nos professionnels

Page 15

La vie associative

Gymnastique Volontaire de Saillans

Présidente, Isabelle GAUTIER 05.57.74.37.02

Et 1 : rentrez les abdos

Et 2 : serrez les fessiers

Et 3 détendez-vous, relaxez-vous !

Pour se sentir bien dans sa tête et dans son corps, venez à la gym à Saillans ! Vous entraînerez aussi bien votre bonne humeur que vos muscles.



Une partie de nos adhérent(e)s

...N'ayez pas peur des coups de bâton, c'est juste pour la photo !!!

Tous les mercredis à 19h, salle des fêtes de Saillans.



Isabelle Gautier en plein recrutement lors du 1er forum des associations de Saillans.

GYMNASTIQUE

Pour renseignements contacter : 05 57 74 37 02 ou isabellegautier29@orange.fr

Fusil Saillannais

Président, DEVILLE Olivier : 06 74 65 81 77

Chers amis chasseurs, notre ami Bernard nous a quitté après plus de 20 ans au service de notre société de chasse.

Tu nous as quitté après une longue et douloureuse maladie. Tous les chasseurs et leurs épouses s'associent à moi pour présenter toutes nos sincères condoléances à Nicole et toute ta famille. Merci Bernard pour tout ce que tu as fait. Repose en paix.

La société de chasse a acquis une plaque funéraire. L'ensemble des chasseurs qui le souhaitent peuvent mettre sous enveloppe, à leur nom et prénom, leur participation (entre 5 et 10 euros) et la déposer dans la boîte aux lettres du président. Par avance, soyez remerciés.

Très sincèrement,
Votre Président.

FUSIL SAILLANNAIS

Renseignements : 06 74 65 81 77

Tou'Zazimuts

Président, Gilbert MALEIX 06.26.44.35.79

L'association organise des randonnées sur Saillans et le canton ainsi que des randos découvertes dans toute la Gironde de temps à autre, privilégiant convivialité, dépassement et plaisir de la découverte.

Les marches ont lieu deux fois par semaine, le mercredi et le samedi en demi-journées et journées.
Pas de compétition chacun marche à son rythme.

TOU'ZAZIMUTS

Pour renseignements contacter :

06 26 44 35 79 ou clubtouzazimut@gmail.com

Atelier Arc-En-Scène

Contact, Béatrice PINEAUD 06 62 39 02 84

Un atelier théâtre vient de voir le jour à Saillans. Il est ouvert à tous les âges, a lieu **le mercredi après-midi de 15 h 30 à 17 h 00 pour les ados et de 15 h 30 à 16 h 30 pour les enfants jusqu'à 9 ans**. Pour les adultes, nous trouverons un créneau en début de soirée ou en fin de journée. Un spectacle sera joué au mois de juin avec tous les participants.

Venez nombreux pour passer un bon moment entre amis.

- Les enfants jusqu'à 10 ans : 15,00 € par mois
- Les enfants et les adultes : 20,00 € par mois

Soyez les bienvenus.

ATELIER ARC-EN-SCENE

Pour renseignements contacter :

06 62 39 02 84

Jouer à Saillans

Contact, Laurent CHARLIER 06 78 96 56 44 ou Sylvie ARDOUIN 06 17 82 04 76

Pour ceux qui aiment jouer, petits et grands, une nouvelle association va voir le jour.

Pour découvrir des jeux en tout genre, une soirée par mois sera proposée.

Si vous êtes intéressés, **une réunion se tiendra le jeudi 30 octobre 2014 à 18h30** à la salle des fêtes pour présenter l'association et élire le bureau.

Venez nombreux !

Et n'oubliez pas...

"Il faut jouer pour devenir sérieux..." (Aristote)

JOUER A SAILLANS

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Laurent Charlier 06 78 96 56 44

Sylvie Ardouin 06 17 82 04 76

Forum des associations

Le samedi 13 septembre a eu lieu le forum des associations et le repas du village.



La plupart des associations se sont retrouvées le matin sous un ciel ensoleillé. Parasol et lunettes de soleil ont été indispensables. Malgré le peu de visiteurs, joie et bonne humeur étaient au rendez-vous et ont permis aux membres des différentes associations de se retrouver, de partager leurs expériences.

Cette matinée s'est poursuivie par un apéritif qui a attiré plus de gens du village (...sûrement déshydratés par la chaleur). Ensuite, chacun a partagé ses différentes spécialités qui ont ravis les plus gourmands et gourmets.

Il est vrai que cette manifestation n'a pas mobilisé beaucoup de Saillannais. Peut-être la date ne convenait pas, ou la manifestation en elle-même ne suscitait pas d'intérêt, ou il peut y avoir d'autres raisons propres à chacun. Afin de nous permettre d'avancer, de vous faire d'autres propositions, d'autres manifestations, n'hésitez pas à nous faire toutes vos suggestions ou remarques à l'adresse suivante : informationsaillans@gmail.com



Le comité des fêtes



AVIS A TOUS LES JEUNES SAILLANAIS

SAMEDI 1^{er} NOVEMBRE VENEZ FETER HALLOWEEN SUR LA COMMUNE DE SAILLANS

LES MEMBRES DU COMITE DES FETES PRENDRONT EN CHARGE LES ENFANTS A PARTIR DE 10H00 SUR LE PARKING DE L'ECOLE LA RECOLTE SE TERMINERA VERS MIDI

Les enfants déguisés seront véhiculés dans une charrette afin de pouvoir récolter le maximum de friandises sur tout le territoire saillanais

ALORS LES GRANDS A VOS MUNITIONS CAR LES PETITS MONSTRES DE SAILLANS VONT ENCORE FRAPPER.....



La vie locale

Avis à nos collégiens, lycéens, étudiants et parents.

Pendant toute la période des travaux du Bourg, les arrêts « Saillans – Dalem » et « Saillans - Mairie » sont reportés à l'arrêt « Saillans – Bois vert ».

Convention d'Aménagement du Bourg

Comme vous avez pu l'apercevoir, les travaux du Bourg ont commencé. Un plan de déviation a été élaboré. La traversée du bourg étant interdite, tous les véhicules

légers devront passer par Villegouge afin de rejoindre Galgon et vice versa pour le chemin retours.

Il en est de même pour les bus scolaires. En provenance de Libourne, ils passeront par Villegouge pour rejoindre Galgon. En provenance de Galgon, ils passeront aussi par Villegouge. **Les arrêts « Saillans – Dalem » et « Saillans Mairie » sont reportés à l'arrêt « Saillans – Bois vert ».**

Et enfin pour les poids lourds désirant rejoindre Galgon en provenance de Libourne, la déviation s'effectuera soit par la route des Billaux, soit par la Ville de Lugon et ce pour simplification de manœuvres



Etat Civil

MARIAGE

Le 30 août 2014 a été célébré le mariage entre Florence LAJUS et Eric TAZZIOLI.

DECES

Nous venons d'apprendre les décès de

- Mr Francis BOISSARD, le 23 août 2014 à Saint Aulaye (24). Il était âgé de 55 ans.
- Mr SEGUY Bernard, à l'âge de 72 ans Il a été conseiller municipal à Saillans entre 1995 et 2008

Le Maire et le Conseil Municipal adressent leurs sincères condoléances aux familles.

SAILLANS / OT CANTONAL DU FRONSADAIS

Dernière balade pour l'association



L'Office de tourisme cantonal du Fronsadais sous sa forme associative a organisé dimanche sa dernière manifestation avec balade et spectacle. Mardi 23 septembre l'association sera dissoute et l'activité reprise par la Communauté de communes du canton de Fronsac qui en a la compétence.

Joël CAURRAZE

Pour cette dernière édition de balade-spectacle en Fronsadais organisé par l'Office de tourisme cantonal du Fronsadais, les bénévoles du président Michel Cachard ont mis le Mexique à l'honneur. Une centaine de participants a répondu présent pour une balade festive dans les vignes du fronsadais. C'est d'abord à la rencontre du vignoble que les participants en suivant de nombreux sentiers de randonnées ont découvert un spectacle permanent toujours changeant selon la saison. Depuis des années, sur des balades à thème, les bénévoles de l'association auront emmené des centaines de personnes dans les différentes

Une centaine de marcheurs a participé à la dernière balade/spectacle organisée par l'Office de tourisme du Fronsadais sous sa forme associative.

communes du canton. Empruntant des chemins, les marcheurs auront pu découvrir des paysages, traversant des villages pour y admirer le patrimoine local. Un moment privilégié, en partant à la découverte des vins du Fronsadais avec des dégustations et des saveurs des pays du monde. Dimanche, après une marche d'environ de 14 km, les marcheurs se sont retrouvés à la salle des fêtes de Saillans pour un repas spectacle animé par Mariachi Valdes. Une belle journée où le soleil a rayonné et si quelques organisateurs avaient le cœur triste quand le rideau est tombé, qu'ils se rassurent la compétence tourisme reprise par la communauté de communes du canton de Fronsac compte bien poursuivre les manifestations déjà mises en place par l'association. Pour rappel, la Communauté de Communes a la compétence tourisme inscrite dans ses statuts et a donné délégation à l'Office du Tourisme en 2002. Or cette gestion via une association présentait non seulement l'avantage de faire appel au tissu associatif mais permettait également une souplesse dans le fonctionnement de la structure au quotidien.

« Pour autant, la gestion actuelle connaît ses limites sur le plan juridique du fait que la Communauté de Communes est le seul partenaire financier et met à disposition tant son personnel que ses locaux. La

Communauté de communes du Canton de Fronsac est donc dans l'obligation de repenser le mode de gestion de la compétence touristique comme bon nombre de communautés de communes l'ont fait dernièrement » a souligné le président Michel Frouin lors de la dernière assemblée ordinaire communautaire qui s'est tenue à Fronsac.

« Il est à noter que ce changement de nature juridique est obligatoire mais le partenariat doit demeurer prépondérant. En effet, l'exercice de notre compétence touristique n'aura de sens qu'avec le soutien des acteurs de terrain et les bénévoles c'est la raison pour laquelle, je tiens à les associer à nos projets par le biais de commissions qui leur seront ouvertes. Pour se faire, il sera nécessaire de créer un Service Public Administratif avec un conseil d'administration composé d'élus et de socio-professionnels » précisait Philippe Duverger, vice-président à la CDC en charge du tourisme, de la culture. Mardi 23 septembre au soir, lors de l'assemblée générale de l'office de tourisme cantonal du Fronsadais l'histoire se terminera et c'est une autre qui débutera très certainement en octobre avec la CDC qui compte bien associer au maximum les personnes bénévoles et ouvrir suffisamment le Conseil d'Exploitation du SPA aux partenaires impliqués sur le plan touristique à l'échelle du canton.

Réunions des conseils municipaux

Ceci n'est qu'un résumé, l'intégralité est à votre disposition à la Mairie.

Réunion du 1^{er} juillet 2014 à 18h30

L'an deux mille quatorze, le premier juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON, Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud d'ARFEUILLE, André FAUTRAT, David SEGUIN, Jean TILLET

Absents excusés : Madame Sylvie ARDOUIN et Messieurs François MARTINEAU, Hervé PELLETIER

Pouvoirs : Madame ARDOUIN a donné pouvoir à Madame CHARLIER

Madame Bénédicte VARREON est nommée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 26 juin 2014

Révision des listes électorales : remplacement du délégué de l'administration

Madame le Maire informe le conseil que la liste électorale et les listes électorales complémentaires sont révisées chaque année par une commission administrative composée de trois membres :

- le maire, ou son représentant,
- un délégué de l'Administration désigné par le Préfet ou le Sous-Préfet,
- un délégué choisi par le Président du Tribunal de Grande Instance

Considérant que le délégué de l'Administration siège durant trois ans, Madame le Maire indique qu'il convient de proposer un nouveau délégué.

Madame Stéphanie CHARLIER se porte candidate pour siéger au sein de cette commission administrative. Sa candidature étant validée par le conseil municipal, Madame le Maire en informera le Préfet.

Emprunt pour les travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg : choix de l'établissement bancaire

Le maire informe le conseil qu'un emprunt pour financer les travaux de la CAB doit être contracté. Diverses

banques ont été contactées pour un emprunt d'un montant de 325 000 euros.

Vu la proposition établie par le Crédit Agricole d'Aquitaine, le conseil décide :

Article 1^{er} :

Le Conseil Municipal contracte auprès du Crédit Agricole un emprunt de 325 000 Euros, dont le remboursement s'effectuera comme suit :

Durée	Périodicité	Nbre d'échéances	Montant Echéance	Frais de dossier
15 ans	Trimestrielle	60	6 992.01 €	70 €

Article 2 :

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit du Crédit Agricole d'Aquitaine.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat relatif au présent emprunt. Elle est invitée à poursuivre, s'il y a lieu, l'approbation de la présente délibération.

Personnel communal

1. Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- la création au tableau des effectifs de la Mairie de Saillans d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- de créer ledit poste à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la collectivité.

Madame le Maire,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2. Création au tableau des effectifs d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^e classe des Ecoles Maternelles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- la création au tableau des effectifs de la Mairie de Saillans d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^e classe des Ecoles Maternelles à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- de créer ledit poste à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la collectivité.

Madame le Maire,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Subvention au Secours Populaire

Madame la Maire informe le conseil qu'une demande de subvention a été faite par le Secours Populaire. Conscient des difficultés que ces organismes de solidarité rencontrent, le conseil, après en avoir délibéré, décide d'allouer une aide exceptionnelle pour un montant de 80 €.

Demande d'autorisation d'un riverain d'accéder à un carrelet en bordure d'un terrain communal

Madame le Maire informe le conseil qu'un pêcheur, nouvellement acquéreur d'un carrelet, sis à proximité d'une parcelle communale, souhaite déplacer et réhabiliter ce dernier. Pour ce faire, il demande l'autorisation à la commune d'emprunter le terrain communal pour se rendre à son installation. Après discussion, le conseil municipal décide d'autoriser le demandeur à emprunter le terrain communal et se réserve le droit de dénoncer cette autorisation en cas de changement de propriétaire ou de non-respect des engagements de ce dernier.

Questions diverses

Convention d'Aménagement de Bourg

Travaux d'aménagement du bourg : choix de l'entreprise suite à MAPA (Marché à Procédures Adaptées)

Madame le Maire rappelle que la commune a signé une convention d'aménagement de bourg le 21 janvier 2011 avec le Conseil général de la Gironde. Dans le cadre de cette procédure dite « Convention d'Aménagement de Bourg », la commune doit procéder au recrutement de l'entreprise chargée des travaux.

A la suite de la consultation en procédure adaptée en date du 20 mai 2014, trois offres ont été présentées pour ces travaux.

Après avis de la Commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 17 juin 2014 et compte tenu des critères de sélection, l'entreprise SAS ESBTP a été retenue pour un montant global de 333 124.80 € HT.

Madame le Maire propose d'approuver la décision de la Commission d'ouverture des plis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

De retenir l'entreprise SAS ESBTP pour les travaux de réaménagement du bourg pour un montant global de 333 124.80 € HT.

D'autoriser le Maire à signer le marché de travaux ainsi que tous documents y afférent.

D'autoriser le Maire à faire toutes demandes de subventions afférentes à ces travaux, notamment auprès du Conseil général de la Gironde.

Réunion école

Madame Stephanie CHARLIER informe ses collègues que suite à la réunion des affaires scolaires du 30 juin, divers points ont été soulevés, notamment des travaux et achats à prévoir :

Travaux / achats

- 1) acquisition de bureaux supplémentaires, d'un tableau mobile pour la petite classe et pose de liège dans la petite classe
- 2) prévoir l'achat d'un ordinateur pour l'enseignante.

Le conseil municipal accepte le premier point pour la rentrée 2014. En revanche, l'ordinateur sera proposé au FDAEC 2015.

Traitements des vignes

Madame CHARLIER poursuit son compte rendu et explique à ses collègues que suite à l'incident survenu le 5 mai dernier à Villeneuve (près de Bourg sur Gironde) concernant les épandages viticoles, les parents d'élèves de l'école de Saillans ont exprimé leur inquiétude, considérant la proximité des parcelles de vignes.

Madame le Maire précise que les deux viticulteurs concernés sont immédiatement venus au secrétariat s'informer des horaires de l'école, afin de traiter la vigne en dehors des récréations.

En outre l'arrêté préfectoral du 23 juin 2014 prévoit une interdiction d'épandre les produits de traitements à moins de 50 mètres d'un établissement scolaire.

Il est convenu qu'un article sur ce sujet sera diffusé dans le bulletin municipal.

Recrutement d'une aide Atsem

Suite au départ de Mlle VALAIGE pour son entrée à l'école d'aide-soignante, et à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, la mairie doit procéder au recrutement d'un agent en contrat emploi d'avenir. Mesdames TILLET-FAURIE et CHARLIER souhaitent recevoir en entretien les candidatures présélectionnées, semaine 28.

Dossier assainissements individuels : suite

Monsieur FAUTRAT informe ses collègues que les six personnes qui avaient été sélectionnées pour bénéficier des aides dans la mise en conformité de leur assainissement (cf réunion du conseil du 26 mai 2014) ont été recontactées par la SOGEDO. Quatre personnes ont répondu favorablement aux travaux de mise aux

normes. Pour la réalisation d'un des assainissements concernés, il apparaît judicieux d'informer par écrit le SIAEPA que les travaux d'aménagement du bourg vont démarrer en septembre, compte tenu de la nature de ces travaux.

André FAUTRAT : compte rendu de l'état des lieux du 30 juin

Monsieur FAUTRAT informe ses collègues qu'il a été chargé de procéder à l'état des lieux de sortie, suite au départ des locataires du n°13 Le bourg, le 30 juin. La caution sera rendue dans son intégralité, les anomalies constatées n'étant pas du fait des locataires (problèmes d'humidité, électricité non conforme, dysfonctionnement de la VMC). Des travaux seront à prévoir avant d'envisager de relouer le logement. Il sera demandé très prochainement des devis avec accord du maire et de la commission bâtiments.

Compte rendu de la réunion des associations du 26 juin

Madame VARREON indique qu'une réunion des associations s'est tenue le 26 juin 2014. Il a été décidé lors de cette réunion d'organiser un repas de village le 13 septembre prochain.

Le programme sera établi comme suit :

- 10h00 rencontre des associations
- apéritif offert par la mairie
- repas
- balade digestive

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 20h30.



Réunion du 2 septembre 2014 à 18h00

L'an deux mille quatorze, le deux septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON, Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud d'ARFEUILLE, André FAUTRAT, François MARTINEAU, Hervé PELLETIER, David SEGUIN, Jean TILLET

Absents excusés : Madame Sylvie ARDOUIN

Pouvoirs : Madame ARDOUIN a donné pouvoir à Madame CHARLIER

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 28 août 2014

Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal,

Décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local ;

Dit que, conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Saillans ;

Dit que la présente délibération sera exécutoire dès réception par le sous-préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé, est transmise au sous-préfet.

Questions diverses :

Bâtiments La Cure :

Travaux :

Monsieur Fautrat indique à ses collègues que plusieurs devis sont en cours, notamment pour le logement dit La Cure Est. La mairie pourra envisager de relouer ce logement mi-octobre ou fin octobre.

Monsieur Fautrat rappelle les obligations des locataires : fournir chaque année l'attestation d'entretien de chaudière, l'attestation de ramonage, ainsi que l'attestation d'assurance. En 2014, certains locataires ont omis de fournir ces documents. Un courrier de rappel leur sera adressé.

Les locataires du logement dit « la Cure ouest » ont adressé une demande écrite à la Mairie pour entreprendre des travaux visant à améliorer celui-ci. Après discussion, le conseil municipal se prononce favorablement sur l'ensemble des points, à l'exception de la création d'un appentis pour véhicules. En effet, ce logement étant situé à proximité d'un monument classé au titre des monuments historiques, toute nouvelle construction est incompatible.

Madame Stéphanie Charlier informe le conseil qu'elle a été interpellée par plusieurs personnes au sujet du tirage au sort qui a eu lieu lors de la réunion du 26 mai 2014 concernant le renouvellement de la commission communale des Impôts directs. Ces personnes ont été surprises de ne pas avoir été averties par la Mairie. Il est rappelé qu'en effet, 24 personnes ont été tirées au sort sur la liste électorale. Une première liste a alors été créée, puis envoyée à la sous-préfecture et à la direction des services fiscaux. Cette dernière gardera douze noms (six titulaires et six suppléants) et enverra à la Mairie la liste définitive. Les personnes alors retenues, seront prévenues par courrier.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 20h00.



Vivre ensemble....

Quelques lettres ...

NOM ET NUMERO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

Vivons ensemble, ...

LAMPADAIRES EN PANNE :

Dès que vous constatez un dysfonctionnement au niveau des lampadaires, merci de le signaler en mairie, sans oublier de relever le numéro inscrit sur le lampadaire.

BRUITS DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

INCINERATION DES VEGETAUX :

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, l'élimination par le feu des déchets verts est totalement interdite, sur l'ensemble du territoire du département et de façon permanente, ces

déchets relevant exclusivement des systèmes collectifs de traitement des déchets.

Cependant si vous êtes dans l'impossibilité de transporter ces déchets vous pouvez obtenir une dérogation auprès de la mairie. Celle-ci vous sera accordée uniquement dans les périodes tolérées :

Soit du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 par autorisation municipale.

Cette autorisation vous sera délivrée à condition et uniquement si vous respectez les règles suivantes :

- l'absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,
- utilisation d'un dispositif clos, isolé du sol, muni d'un système d'évacuation et de filtration des fumées (incinérateur de jardin),
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer,
- moyens d'extinction à proximité immédiate,
- respect des périodes règlementées.

Vous pouvez télécharger le document de demande d'autorisation sur le site de la Préfecture :

www.gironde.pref.gouv.fr ou www.dfci-aquitaine.fr

Périodes strictement interdites : Du **15/03 au 30/04 et du 01/07 au 30/09** (Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005).

ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN

L'Elagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure ;

EPAVES

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. » l'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.

DIVIGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Gironde propose aux communes des pièges anti frelons pour capturer les reines et ainsi éviter la prolifération des nids à la fin de l'hiver. Si vous êtes intéressés, faites-le savoir en mairie. Une commande groupée pourra être effectuée si un nombre suffisant de personnes se manifeste (conditionnement de 50 pièces).

Cependant, il est possible de fabriquer des pièges de façon artisanale de la manière suivante :

Le plus simple : utiliser une bouteille d'eau minérale d'un litre et demi, la couper au tiers supérieur et l'inverser pour faire un entonnoir. Il est possible d'y ajouter une protection contre la pluie. Une bouteille plastique de 5 litres se montre aussi très efficace.

Il est souhaitable de mettre plusieurs pièges avec différents types d'appâts. Dans tous les cas, il est conseillé de placer les pièges en plein soleil à une hauteur de 1 ou 2 mètres.

Il est préférable de placer les pièges dès la mi-février près des ruches ou des lieux où il y avait des nids l'an passé et de les laisser jusqu'en novembre. En été cela permet de repérer les nids et à l'automne éventuellement des jeunes fondatrices en cours de fécondation.

Les meilleurs appâts sont réalisés à base d'un cocktail de :

- bière brune de préférence (½ canette), la bière attire les frelons mais repousse opportunément les abeilles ;
- un peu de vin blanc et/ou de Picon ;
- un peu de sirop pour parfumer (framboise, cassis ...).

...Recyclons ensemble,**ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR**

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique à la mairie. Nous nous chargerons de les faire parvenir à l'Association « Les Bouchons d'Amour » (acquisition de matériel pour personnes à mobilité réduite, opérations humanitaires ponctuelles, etc...)

POCHES JAUNES

Nous vous rappelons que les poches jaunes, distribuées gratuitement par le SMICVAL via la mairie, ne doivent servir qu'au tri sélectif.

CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les deux conteneurs à bouteilles situés aux parkings de la salle des fêtes et de l'école servent exclusivement aux bouteilles et non à tous déchets divers et variés laissé pour compte au pied des conteneurs. Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) : 9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67



Informations et numéros utiles

La carte nationale d'identité



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>



Vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
de la Gironde - 140 avenue de la Marne – 33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 97 81 89 – Fax 05 56 47 10 62

www.cauegironde.com
caue33@wanadoo.fr

Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies.

Renseignez-vous !

Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...).

Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac

Pascal MORIN, architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...)

			Octobre	Novembre	Décembre
BRANNE	1 ^{er} mardi	De 10 h à 12 h 30	7	4	2
COUTRAS (maison serv ; publics)	3 ^{ème} mercredi	De 14h30 à 16h30	15	19	17
FRONSAC	3 ^{ème} mardi	De 9h30 à 10h30	21	18	16
GUITRES (Bibliothèque)	1 ^{er} mercredi	De 14h30 à 16h30	1	5	3
LIBOURNE	1 ^{er} mardi	De 15 h à 17h30	7	4	2
LUSSAC	3 ^{ème} mardi	De 11h à 12h30	21	18	16
Subdi LIBOURNE	3 ^{ème} mardi	De 15h à 17h30	21	18	16

Recensement militaire : Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 1998 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 31 décembre 2014.

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.



Vacances scolaires

Réprise des cours : lundi 3 novembre 2014

Les prochaines vacances :

Fin des cours : samedi 20 décembre 2014

Reprise des cours : lundi 5 janvier 2015

Mémento...

ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

Baby-sitter :

Aurélié SOURD 06.81.51.20.85

Charlotte LEPORACE : 06.13.39.37.09

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

Autres NUMEROS UTILES

Numéro européen d'urgence : 112



Gendarmerie de VILLEGOUGE : 05.57.84.86.50
ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : Urgence : 18 - Standard : 05.57.55.89.41



SAMU : 15



SAMU SOCIAL : 115



Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80



GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33 /
Raccordement : 0 810 224 000

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) : 05.57.55.39.79

Nos professionnels à proximité....



TOUS TRAVAUX

Fabien Loeuil

3 Cardeneau-33141 Saillans
06 50 88 39 79
fabienloeuil@hotmail.fr

**Rénovation et construction
Intérieurs et extérieurs**



SARL GF SERVICES
Guillaume Faurie
Taille, Effeuilage mécanique,
Vendange...

7 reynaud
33141 SAILLANS

0623602396

faurie.guillaume33@gmail.com




Laurent MURAT

**CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE**

2 bis rue de Libourne - FRONSAC

**06 07 08 95 90
05 57 24 91 51**



BRIN D'ARCHI
plan / image 3D / maquette

Helene ROY
3 Cardeneau
33141 Saillans
06 87 20 74 49
www.brindarchi.fr
brindarchi@hotmail.fr

La représentation
de vos projets ...

Helene Roy, dessinatrice et maquettiste, au service des particuliers et des professionnels du bâtiment dans le domaine de la représentation et de la communication de projets architecturaux.

- / Permis de construire (< 170m²)
- / Plans
- / Aménagements intérieurs et extérieurs
- / Images 3D
- / Relevé de bâtiment
- / Maquettes



ENT LAURENT.S


CHARPENTE
COUVERTURE
AGENCEMENT
PARQUET
MENUISERIE
(PVC-BOIS-ALU)

TÉL. 06 60 20 01 55
N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A

Infirmière libérale

Mme ASTRID BERSON

06 60 90 46 89



Les Catalpas Restaurant
cardeneau nord
33141 Saillans

rest: 0557.74.2924
part: 0647.44.9347
laules33@hotmail.fr



**Réflexologie plantaire
Energétique chinoise**

Fanny FUDAL

les Struliez
33141 Saillans

06.23.39.33.92
Uniquement sur rendez-vous

Madame Patricia ODRY,
pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais). **Vous pouvez la joindre au 05 57 84 87 03**



Ingénierie et formation
Performance environnementale

Audit - Etude énergétique
Diagnostic technique immobilier

WWW.LSDIAG.FR

ANTHONY LANFRY
Responsable Technique

GSM: +33(0) 6.23.52.35.70
MAIL: SUDOUEST@LSDIAG.FR

475, CHEMIN DE PINEAU
33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC
GIRONDE

EURL Au fil de l'arbre

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets

Jérémy RENEAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

Jérémy RENEAUD : 11 Le Moulin 33141 SAILLANS - ☎ 05.57.51.04.75 - 06.84.23.79.63 – jeremvreneaud@hotmail.com

FINI LE PAPIER.... C'EST BON POUR LA PLANETE

La commission Information et Bulletin municipal :

- A mis à votre disposition une adresse internet qui permet aux Sallainnais(es) et aux associations de nous transmettre leurs articles qu'ils souhaitent diffuser dans le bulletin municipal.
Les dates de parution sont fixées chaque fin de trimestre.

informationssaillans@gmail.com

- A émis le souhait de ne plus distribuer le bulletin municipal dans vos boîtes aux lettres. Eh oui, le numérique est là et nous vous proposons de consulter le bulletin municipal sur le site internet de la mairie : www.mairiedesaillans.jimdo.com.

Pour les Sallainnais(es), qui n'ont pas accès à internet, la Mairie, par le biais des agents techniques continuera à vous distribuer la version papier du bulletin.

Pour les autres et afin de faciliter la distribution, une étiquette que vous pouvez venir retirer en mairie, stipulant : « Pas de bulletin municipal, Svp » devra être collée sur votre boîte aux lettres.



Nos prochains rendez-vous

- **1^{er} Novembre** : Halloween, rdv à 10 h au Parking de l'école
- **11 novembre à 11 h** : Rendez-vous à la Mairie. Le dépôt de gerbe se fera ensuite au monument aux morts à 11 h 15.
- **20 novembre vers 18 h 30** (heure à confirmer) : Conseil municipal
- **13 décembre : vers 15 h** (heure à confirmer) à la salle des fêtes: Noël des enfants de l'école.
- **18 décembre vers 18 h 30** (heure à confirmer) : Conseil municipal

PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation :
Commission Bulletin et Internet

Impression : Mairie de Saillans

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux